

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 6 juillet 2017, à 18 Heures à la mairie de Plouguerneau, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

I – Approbation du PLU de Saint Pabu

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme conforme aux textes législatifs en vigueur et compatible au SCOT du Pays de Brest, la commune a procédé à une révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour un passage en PLU. Le 26 juin 2017, le conseil municipal de Saint Pabu a émis un avis favorable sur ce PLU.

Une enquête publique s'est déroulée du 27 mars au 28 avril 2017. 282 remarques/observations ont été formulées par la population. Plusieurs modifications ont été apportées suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017

2 – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé plusieurs modifications du tableau des effectifs telle que présentée au dossier de séance. L'objectif étant de pouvoir procéder aux avancements de grades des agents pour lesquels la CAP et le Comité Technique ont émis un avis favorable. Ces avancements prendront effet au 1^{er} avril 2017.

Unanimité du bureau de communauté

3 – Organigramme des carrières

L'application du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et l'évolution de l'organisation des services techniques, suite à la suppression d'une tournée de collecte, justifient des modifications de l'organigramme des carrières. Le comité technique a émis, à l'unanimité, un avis favorable le 28 juin 2017.

Unanimité du bureau de communauté

4 – Projet de convention de partenariat pour le développement économique entre la CCPA et la Région Bretagne

Le conseil régional a décidé de confirmer les orientations de sa stratégie de développement économique (SRDEII) dite Glaz économie, votée en décembre 2013 au motif qu'elle restait la référence partagée du territoire breton. L'enjeu est de pouvoir traduire concrètement dans les territoires bretons les objectifs de cette Glaz économie.

Ainsi, dès le mois de juin 2016, la Région a validé le choix de construire une relation partenariale renforcée avec les 59 EPCI de Bretagne en commençant par le développement économique et se traduisant par la signature d'une convention de partenariat.

Cette convention a pour objectifs de :

- Servir de cadre à la définition et à l'autorisation des dispositifs d'aides aux entreprises, de leur articulation et mise en œuvre,
- Développer un dialogue territorial entre Glaz économie et stratégies locales,
- Assurer une meilleure interconnaissance des réalités des uns et des autres,
- Garantir la meilleure réponse aux attentes légitimes des entreprises, comme bénéficiaires finaux essentiels de l'action publique,

Le travail de co-construction de cette convention est en cours avec la Région. Cette démarche se fait en collaboration avec la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes.

La convention définitive sera soumise au vote du conseil de communauté d'octobre et interviendra par la suite une signature avec la Région.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017

5 – Modification du dispositif d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs

Par une délibération du conseil de communauté du 19 décembre 2013, une aide à l'installation de jeunes agriculteurs a été instaurée sur le Pays des Abers.

Le financement communautaire serait maintenue à 2 000 euros pour les candidats à l'installation ayant bénéficié de la DJA. Les autres candidats (hors DJA) pourront également déposer un dossier de demande d'aide sous réserve d'un examen par la commission « développement économique ».

Ce dispositif d'aide directe sera intégré dans la future convention de partenariat en faveur du développement économique signée avec la Région Bretagne. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'élargir ce dispositif aux marins pêcheurs qui souhaitent s'installer.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017

6 – Coordination enfance jeunesse

Suite à la transmission par le maire de Coat-Méal d'une délibération, adoptée à l'unanimité par son conseil municipal, adressé au président de la C.C.P.A., émettant le vœu que le poste de coordination enfance-jeunesse soit porté, à l'avenir, par la communauté de communes, une réflexion est amorcée et plusieurs hypothèses sont proposées.

Pour rappel, la C.C.P.A. a accepté de participer pour moitié au coût résiduel de ce poste (qui est également subventionné au titre du Contrat de territoire et par la CAF) depuis 2011, après avoir financé un diagnostic "enfance-jeunesse" sur son territoire. Le département conditionnait en effet sa participation financière à cette contribution communautaire. Toutefois, un consensus s'étant établi sur cette "participation sans pouvoir de décision", il avait été convenu à l'époque de ne pas modifier les statuts.

Après un débat en séance, l'hypothèse envisagée serait de ne pas modifier les statuts mais de saisir l'opportunité du retour prochain des services dans les locaux rénovés du centre-ville de Plabennec et de la disponibilité de certains bureaux pour que la C.C.P.A. accueille l'agent en charge de la coordination enfance-jeunesse et, en parallèle, assure la prise en charge de son salaire, les communes continuant à y participer selon les mêmes clés de répartition que jusqu'à présent. Toutefois, son profil de poste sera revu pour privilégier l'aspect « jeunesse » dans sa mission, les questions liées à l'enfance étant traitées de manière satisfaisante dans les communes dotées de services dédiés.

Le dossier fera l'objet d'une nouvelle présentation en bureau de communauté prochainement.

7 – Phase 2 du Projet Bretagne Très Haut Débit – Proposition de territorialisation

La Communauté de Communes du Pays des Abers est engagée depuis 2012 dans le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) porté par le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne. Ce projet a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030.

Un groupe de travail a été créé par EPCI afin de réfléchir sur le déploiement des 13 265 prises restant à se répartir sur le Pays de Brest (hors Brest Métropole).

Au sein de la CCPA, ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin de déterminer les priorités et proposer des secteurs à fibrer en phase 2. Il a proposé deux priorités pour le choix des zones à desservir :

1. les zones économiques
2. les secteurs dont le débit est le plus faible.

Ces propositions ont été présentées et validées par le bureau du Pays de Brest le 19 juin dernier soit :

- les zones économiques de la S.I.L.L. et de Menez Braz, à Plouvien et Lannilis,
- la zone portuaire du Vill à Landéda,
- les secteurs de Tréglonou, Landéda-est (dont le port de l'Aber Wrac'h), Coat-Méal, Plouguerneau nord-est (avec la zone du Hellez), toutes ces zones sont proposées en raison du faible niveau de débit existant.

Sur demande du Département des prises supplémentaires ont été accordées par le bureau du pays de Brest afin de permettre de raccorder le secteur du collège des Abers.

8 042 locaux pourraient ainsi être raccordés au réseau fibre optique d'ici fin 2023. A l'issue de cette deuxième phase, 49 % des locaux de la CCPA seraient fibrés. Cette phase 2 représenterait un coût de 3,6 millions d'euros pour la C.C.P.A.

Avis favorable à l'unanimité du bureau de communauté sur la proposition de territorialisation présentée.

8 – Participation financière éventuelle à un projet de complexe sportif à Lannilis

Le 20 mai 2017, M. le maire de Lannilis a adressé à la majorité des maires des communes de la communauté et à ceux de communes voisines un courrier les informant d'un projet d'aménagement du complexe sportif de Mezeozen en vue de le doter d'une piste d'athlétisme et d'aires de saut et de lancers associés. De nombreux jeunes domiciliés en dehors de Lannilis sont, en effet, licenciés au "Souffle des Abers", principal utilisateur potentiel de cet équipement avec les licenciés du club "la Joie de Courir", dont le siège est à Plabennec et qui, lui aussi, accueille de nombreux habitants -jeunes et moins jeunes- des communes du Pays des Abers.

La lettre du maire de Lannilis présente le projet, unique au Pays des Abers et qui compléterait l'équipement du nord du Pays de Brest en équipements sportifs de ce type, aujourd'hui limités à Saint-Renan et à Landerneau. La lettre fait également état des difficultés à en assurer le financement, qui ne peut être porté par la seule commune en raison de son coût et de l'origine géographique extérieure d'un nombre élevé d'utilisateurs. Le maire de Lannilis sollicite donc une participation financière des communes à l'investissement.

Avis favorable du bureau de communauté pour une participation exceptionnelle à ce projet selon les conditions fixées pour les fonds de concours – Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017

9 – Questions diverses

Projets dans le cadre du contrat de territoire

Deux projets sont présentés au bureau, pour une transmission au Conseil départemental, dans le cadre des enveloppes « dotations » du contrat liant la collectivité Départementale et la CCPA.

Ces deux dossiers concernent la commune de Bourg Blanc :

- Aménagement de cheminements doux : fin de liaison depuis l'aire de camping cars vers le centre bourg ;
- Aménagement d'un terrain synthétique.

Avis favorable du bureau de communauté

10 – Informations générales

- Actualités des marchés publics

- Renouvellement d'un crédit de trésorerie